

Accord de don régulier

Oui, je souhaite faire un don régulier pour apporter un soutien régulier et favoriser l'essor du PCD.

DONS LIMITÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES À HAUTEUR DE 7 500 EUROS PAR PERSONNE ET PAR AN.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever :

CHAQUE MOIS, la somme de :

70 €

50 €

25 €

15 €

Autre montant : €

Je date : Je signe :

→ IMPORTANT :

Je retourne ce coupon signé et daté accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

→ Je recevrai le reçu fiscal à la fin du mois de février 2013.

Organisme bénéficiaire :
Parti Chrétien-Démocrate
38 rue de Berri - 75008 PARIS



N° National d'émetteur : 500798

Association nationale de financement du Parti Chrétien-Démocrate
Paru au JO n° 1572 du 14 novembre 2009

MES COORDONNÉES

Nom :

Prénom(s) :

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

COORDONNÉES DE MA BANQUE

Nom de l'agence :

Adresse complète :

Code postal :

Commune :



Je fais un don

Oui, je veux soutenir l'action du Parti Chrétien-Démocrate, et je vous joins un chèque du montant suivant :

- 150 € 100 € 50 €
 30 € 20 € Autre montant :

CHÈQUE À LIBELLER À L'ORDRE DE ANF/PCD - Seul un chèque libellé à cet ordre donnera droit à un reçu fiscal déductible. ANF/PCD est l'Association Nationale de Financement du Parti Chrétien-Démocrate agréée le 14 novembre 2009.

Oui, je veux soutenir l'action du Parti Chrétien-Démocrate, et je choisis de vous faire un don régulier.

Je vous renvoie l'accord de prélèvement automatique qui figure au dos de ce bulletin.

MES COORDONNÉES

Nom :

Prénom(s) :

(SI COUPLE) Prénom du conjoint :

Né le :

Née le :

Adresse complète :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Adresse e-mail :

@

Profession :

Activité associative :

Mandat d'élu(e) éventuel :

Date et signature obligatoires :

Je vous demande de me faire parvenir des informations pour adhérer au PCD.

SI VOUS ÊTES IMPOSABLE, VOS DONTS SONT DÉDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS. Vos cotisations et dons sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour 66% de leur montant dans la limite de 10 % de votre revenu imposable, plafonné à 7 500 € par donateur. Ainsi, si vous choisissez de faire un don de 100 €, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 €. Votre effort réel sera ainsi de 34 €.